



Traité Mena'hot

Michna 1 - Chapitre 5

כָּל הַמִּנְחוֹת בָּאוֹת מִצָּה,
חוּץ מִחֻמֵּץ שְׁבִתוּדָה, וְשֵׁתִי הֶלֶם,
שֶׁהֵן בָּאוֹת חֻמֵּץ.
רַבִּי מֵאִיר אָמַר:
שָׂאוֹר בּוּדָה לָהֶן מִתּוֹכָן וּמִחֻמֵּץ.
רַבִּי יְהוּדָה אָמַר:
אִף הִיא אֵינָה מִן הַמִּבְרָר;
אֲלֹא מֵבִיא אֶת הַשָּׂאוֹר,
וְנוֹתֵן לְתוֹךְ הַמִּדָּה,
וּמְמִילָא אֶת הַמִּדָּה.
אָמְרוּ לוֹ:
אִף הִיא הֵיטָה חֲסִכָּה אוֹ יִתְרָה:

Toutes les offrandes de farine sont[offertes sous forme de]matsa,[en prenant soin d'empêcher la levée], à l'exception de[dix pains]levés[parmi les quarante pains]qui[accompagnent]l'offrande de remerciement, et[de l'offrande de farine]des deux pains[qui sont apportés à Chavouot],car ils sont[offerts sous forme]de pain levé.[Les Sages sont en désaccord sur la manière dont ces offrandes de farine sont levées]. Rabbi Meïr dit :[En ce qui concerne]le levain[ajouté à la pâte pour faciliter la levée], on sépare [bodeh][une partie de la farine]pour[les offrandes de farine]de l'intérieur[des offrandes de farine elles-mêmes, on la transforme en levain]et on fait lever[les offrandes de farine avec]. Rabbi Yehouda dit : Ce n'est pas non plus la manière optimale[d'accomplir la mitsva, car le levain vieilli est un agent levant plus efficace]. Il s'agit plutôt d'apporter le levain[d'une autre pâte affinée]et de le placer dans le[récipient de mesure], puis[d'ajouter de la farine jusqu'à ce que]le récipient soit rempli,[afin d'obtenir la mesure appropriée d'un dixième d'éfa de farine. Les Sages]dirent à [Rabbi Yéhouda :]Cela aussi[est inapproprié, car de cette manière l'offrande de farine]sera[soit]inférieure[à la mesure requise], soit[supérieure]à[la mesure requise].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions